RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00466

Numéro SIREN: 812 460 343

Nom ou dénomination : FORET PAYSAGE SERVICE ("FPS")

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003589

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberte Egatire Tottemue

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Fisternite	
Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 🕏 (entrepris	es de transport maritime), cocher la case
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
	168 CHEMIN DE LA TUILIERE
SARL FORET PAYSAGE SERVICE	
SIRET 8 1 2 4 6 0 3 4 3 0 0 0 1 3	06810 AURIBEAU SUR SIAGNE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette	déclaration en deux exemplaires (art 223 A a U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	-1
Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification d	e la societe mere.
Г	ODET
R ACTIVITE (1) CONTROL OF THE PROPERTY OF THE	SIRET
B ACTIVITE Activités exercées JARDINIER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la c	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 3 268 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 38 120 Résultat net de cession, de concession ou di imposable au taux de 10 %	le sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
T V a long terme imposables a 1070	PV à long terme PV exonérées (art.
Autres PV imposables à 19%	imposables à 0% 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou im	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art.	
Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44	quaterdecies Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 Zones franches urbaines - Territoir	re entrepreneur, Autres dispositifs Autres dispositifs
sexdecies Zone de développ Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la dé	livrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec	un Etat étranger, un territoire ou une collectivité
territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou col E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. not	ice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCL	ARATION PAYS PAR PAYS COC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2085-SD)
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'er	pe pour souscrire Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tê	
	Nom
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la soc	niété tête de groupe NIF
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON	Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialise	e. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisé de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les i Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site w	nformations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. ww.impots.gouv.fr.
	Nom et adresse du conseil:
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET AGECO CANNES	
116 Boulevard Carnot	CERTIFIÉ CONFORME
Le Durango	À L'ORIGINAL Tel:
06110 LE CANNET Tél : 04.93.45.98.98	27 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identite du declarant.
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu AURIBEAU SUR SIAGNE
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature SIDAOUI MOHAMED
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis 2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

	T DIOTO 60	OLEVES.	AMIN OUE DE	V DEVENUE ACC	(AAI) EA (A) CYMIN	HEO.	.5. 37.9.9	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS E fontant global brut des distributions (1) payées par la société elle		CIALES,		établissement charge			Ь	:
Iontant des distributions correspondant à des rémunérations o		ont la soci				C		
fontant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associé iterposées	s, actionnaire	s et porte	ırs de parts, soit d	lirectement, soit pa	ar personnes	d		
						-	-	
Montant des distributions utres que celles visées en (a),						Ŧ		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	- 					9		
						h		
Nontant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 9						<u> </u>	ļ	<u></u>
Iontant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de	40 % prévu ai	ı 2º du 3	de l'article 158 du	ı CGI	Total	j al (a à h)		
Montant des revenus répartis (5) I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEI	ABRES DE C	ERTAINE	S SOCIETES	salat ako silatu ako ar	100		No.	51 1 Sk
	Pour les S.A.R.L.	Somme chaque	s versées, au cour associé, gérant ou	rs de la période ret u non, désigné col. res de frais ou autr	1 à titre de traiter	ments, ém	oluments	s, indemnités,
om, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI * SARL, tous les associés ;		1		Montant	des sommes ve	rsées :		
 SCA, associés gérants ; SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; 	Nombre de parts sociales	Année au cours de		à titre de frais d	e représentation,	à titre d	de frais	utres que
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,	appartenant à chaque	laquelle le versement	à titre de traitements émoluments	de mission et de	déplacement.		sés dans	
gérants ou coparticipants	associé en toute pro- priété ou en usufruit 2	à été effectué.	et indemnités proprement dits.	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indem forfait		Rembour- sements. 8
				:				
						ļ		
	-			•	ļ	1		
	+				<u> </u>	 		
					j			
				-	i			
	_					<u> </u>		
	+					<u> </u>		
	1			ļ		ŀ		
J / DIVERS (A RESERVE A RESERVE A		Arra ja	Na sakir Mga ili ara	a sala a sala a sala a				
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas d	e gérance libre)						1
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est	insuffisant, jo	indre un é	tat du même mod	èle)				
			<u> </u>					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRIS	ER DI ACEE	e entre	E BEGIME SIM	DI IEIE D'IMPOSI	TION			
REMUNERATIONS	e get t							in a com tili di co
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes con	prises dans le	s DADS e	versées aux appr	entis sous contrat	et aux handicapés	(a)		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	(b)				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		+	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À				0 %	15 9	*		19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		<u> </u>	. 2 () () () () () ()		Ta single To	The Articles	<u> </u>	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						-		
MVLT réalisée au cours de l'exercice							_	
MVLT restant à reporter							+	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISM	RES BENEFI	HAIRES I	DE DONS	: *			1	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les	7. 45.444(1)87.14F(1)	X.3		ents at paraus au *	<u> </u>	aringîn Kur.	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
Number de reque estratations ou tous outres deguments dé				et perçus au ti	and do reading		 	



CONSERVER

BILAN - ACTIF

SARL FORET PAYSAGE SERVICE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* Désignation de l'entreprise 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE 168 CHEMIN DE LA TUILIERE Durée de l'exercice précédent* Adresse de l'entreprise Néant 🔲 * 6 0 3 0 0 Numéro SIRET* Exercice N clos le. 0.2 Net Brut Amortissements, provisions **(I)** Capital souscrit non appelé AC Frais d'établissement * ΑB Frais de développement * CQ ΑG Concessions, brevets et droits similaires 4 F 100 000 100 000 100 000 Fonds commercial (1) ΑH ΑI Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisa-ΑM tions incorporelles Terrains 4N ΑO ٩P ΑQ Constructions Installations techniques, materiel 15 129 15 415 70 725 AS 55 596 A R et outillage industriels 997 137 93 362 17 230 825 464 Autres immobilisations corporelles ΑT ΑĽ ΛV Immobilisations en cours Avances et acomptes Participations évaluées selon CT CS la méthode de mise en équivalence Autres participations CU c٦ вC Créances rattachées à des participations вв BE RĐ Autres titres immobilisés BF RG Prêts 13 862 13 862 Autres immobilisations financières* 13 862 ВІ 222 147 274 413 193 059 353 415 ВK TOTAL (II) RI 302 9 284 10 10 302 BL BM Matieres premières, approvisionnements 500 85 801 71 BN 85 801 BO En cours de production de biens ВP ВQ En cours de production de services BS Produits intermédiaires et finis RR ВT RI. Marchandises В₩ ΒV Avances et acomptes versés sur commandes 793 679 950 391 48 471 901 920 BX Clients et comptes rattachés (3)* 687 60 51 283 51 283 Autres créances (3) **B**7. CA СВ Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement 692 692 692 CD (dont actions propres :) 204 287 471 98 98 471 Disponibilités CF 250 1 Charges constatées d'avance (3)* CH027 493 48 471 148 469 1 1 196 940 TOTAL (III) (IV) Frais d'émission d'emprunt à étaler **(V)** Primes de remboursement des obligations Ecarts de conversion actif* 1 174 767 370 822 TOTAL GÉNÉRAL (Là VI) 1 612 352 241 530 1 lΑ (2) Part a moins d'un an des 13 862 CR (3) Part à plus d'un an CP Renvois: (1) Dont droit au bail immobilisations financières r Clause de reserve de proprieté Stocks

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des Impôts)

		Designation de l'entreprise : SARL FORET PAYSAGE SERVIC	Ε		Néant
				Exercice N	Exercice N-1
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	100 000	100 00
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DВ		
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK) DC		
S	Ì	Réserve légale (3)	DD	10 000	6 01
OPRE	Ì	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
CAPITAUX PROPRES		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1) DF		
TAU		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ) DG		
CAPI		Report à nouveau	DН	164 826	143 78
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 916	25 02
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	303 742	274 82
.	_	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN		
γn		TOTAL (II)	DO		
2 2	8	Provisions pour risques	DP		
Provisions our risques	et charges	Provisions pour charges	DQ		
~ 8	•	TOTAL (III)	DR		
		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	328 430	300 00
S (4)	;	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI) DV	221	
ETTES (4)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
ā		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	218 871	142 40
		Dettes fiscales et sociales	DY	495 328	431 21
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	24 232	26 32
Com regu		Produits constatés d'avance (4)	ЕВ		
		TOTAL (IV)	EC	1 067 081	899 94
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (Là V)	EE	1 370 822	1 174 76
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1 B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
SIC	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	ŧΕ		
Z	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constates d'avance à moins d'un an	EG	810 997	599 94
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН]	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



	ignation de l'	entreprise .		T PAYSAGE SE	Valeur brute des Augn					nentations Néant Néant Acquisitions, créations, apports			
CAI	DRE A	IMMOBILISA	ATION	S ···	_	intmobilisations au début de l'exercice	Cons au co	écutives à une réévaluation pratiquée urs de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
JRP.	Frais d'établi	ssement et de développement		TOTAL I	cz		D8		D9				
INCORP	Autres pos	es d'immobilisations incorpe	orelles	TOTAL II	KD	100 000	KE		KF				
	Terrains				KG		кн		ΚI				
	Sur sol	propre Dont L9		1	кј		кк		KL				
	Sur sol	E Don		1	км		KN		ко				
	Installat	ions generales, agencements	Dont posints	M2 1	KP		ΚQ		KR				
ES	Installations	techniques, matériel	Dont ,	мз 1	KS	64 462	KT		KU	6 263			
CORPORELLES	et outillage in	ions generales, agencements	posants		KV	19 169	KW		КX				
)RPO	Sat	ements divers * iel de transport *			KY	119 478	KZ		LA	90 295			
၁	Mater	iel de bureau			LB	15 676	LC		LD	2 941			
	o Gletino	lages récupérables et			LE		LF		LG				
		* tions corporelles en cours			LH		LI		LJ				
					LK		LL		LM				
	Avances et	acompies		TOTAL III	LN	218 785	LO		LP	99 498			
	Dorticipatio	ons évaluées par mise en équi	ivalanc	•	8G	210,03	8M		8T				
RES	Autres part				8U		81		8W				
FINANCIÈRES	 -	s immobilisés			IP.		IR		18				
FINA		res immobilisations financiè	res		IT.	13 862	lic.		iv				
	Tiets et au	Tes minormaterns manere		TOTAL IV	LQ	13 862	LR		LS				
	1	TOTAL GÉNÉRAL (I + II -	+ 111 +		ØG	332 647	ØH		ØJ	99 498			
					minut			Valeur brute des immobilisations à		Recyaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence			
CA	DRE B	IMMOBILISATIONS	- 1			hors service ou resultant		la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice			
			4	à poste	-	d'une mise en équivalence	-	3		1 described			
ORP.	Frais d'étal	olissement TOTAL I	IN	•	CO	d'une mise en équivalence	DØ	3	D7				
INCORP.	Frais d'étal	olissement oppement TOTAL I tes d'immobilisations	IN IO	•	CO LV	d'une mise en équivalence	DØ LW	3	ł				
INCORP.	Frais d'étal et de dével Autres pos	olissement oppement TOTAL I tes d'immobilisations		•	┨	d'une mise en équivalence	-	3	ł				
INCORP.	Frais d'étal et de dével Autres pos incorporell	olissement oppement TOTAL I tes d'immobilisations	10	•	LV	d'une mise en équivalence	LW	100 000	ıx	100 000			
INCORP.	Frais d'étal et de dével Autres pos incorporell	oblissement oppement TOTAL I tes d'immobilisations es TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui	IO IP	•	LV	d'une mise en equisalence	LW	100 000	IX LZ	100 000			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions	IO IP IQ	•	LV LX MA	d'une mise en equivalence	LW LY MB	100 000	IX LZ MC	100 000			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions st techniques, matériel et adustriels	IO IP IQ IR	•	LV LX MA MD	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME	100 000	IX LZ MC MF	70 725			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions st etchniques, matériel et	IO IP IQ IR IS	•	LV LX MA MD	d'une mise en equisalence	LW LY MB ME MH	70 725	IX LZ MC MF	70 725			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions us techniques, matériel et idustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport	IO IP IQ IR IS IT	•	LV LX MA MD MG	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK	70 725 19 169	IX LZ MC MF MI	70 725 19 169			
CORPORELLES INCORP.	Frais d'étal et de devel Autres pos incorporell Terrains Construction outillage in Autres immobilisation	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier	IO IP IQ IR IS IT IU	•	LV LX MA MD MG MJ MN	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK	70 725 19 169 193 039	LZ MC MF MI ML	70 725 19 169 193 039			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions us techniques, matériel et industriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier	IO IP IQ IR IS IT IU	•	LV LX MA MD MG MJ MN	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN	70 725 19 169 193 039 18 617	LZ MC MF MI ML MO	70 725 19 169 193 039 18 617			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, amé- nagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW	•	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT	70 725 19 169 193 039 18 617	IX LZ MC MF MI ML MO MR	70 725 19 169 193 039 18 617			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agenets et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agenets, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ions corporelles en cours	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS MV	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW	70 725 19 169 193 039 18 617	IX LZ MC MF MI ML MO MR MV	70 725 19 169 193 039 18 617			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Immobilisation corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ions corporelles en cours acomptes TOTAL III	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS MV	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ NT MW NA NE	70 725 19 169 193 039 18 617	LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB	70 725 19 169 193 039 18 617			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Immobilisation corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * tions corporelles en cours acomptes TOTAL III ons évaluées par	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS MV ND	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ NT MW NA	70 725 19 169 193 039 18 617	LZ MC MF MI ML MO MR MV MX NB	70 725 19 169 193 039 18 617			
CORPORELLES	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisatio corporelles Immobilisat Avances e	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et idustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers acomptes TOTAL III ons évaluées par uivalence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC	•	LV LX MA MB MG MJ MN MP MS MV ND NG	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE	70 725 19 169 193 039 18 617	IX LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB	70 725 19 169 193 039 18 617			
CORPORELLES	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Avances e Participation is en equal Autres par	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et idustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers acomptes TOTAL III ons évaluées par uivalence	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS MV ND NG	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT NA NE NH	70 725 19 169 193 039 18 617	IX LZ MC MF MI ML MO MR MV NS NF NI	70 725 19 169 193 039 18 617			
<u> </u>	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Avances e Participation is en éga Autres par Autres titre	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * ions corporelles en cours acomptes TOTAL III ons évaluées par uivalence ticipations	IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS ND NG ØU	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	70 725 19 169 193 039 18 617	IX LZ MC MF MI ML MO MR MV NB NF NI ØW	70 725 19 169 193 039 18 617			
CORPORELLES	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Avances e Participation is en éga Autres par Autres titre	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers * tions corporelles en cours acomptes TOTAL III ons évaluées par uivalence ticipations es immobilisés	10	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS MV ND NG OU ØX	d'une mise en equivalence	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7 ØY 2C	70 725 19 169 193 039 18 617	IX LZ MC MF MI ML MO MR MV NS NF NI ØW ØZ 2D	70 725 19 169 193 039 18 617			
FINANCIÈRES CORPORELLES IN	Frais d'état et de dével Autres pos incorporell Terrains Construction Installation outillage in Autres immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Immobilisation corporelles Avances e Participation is en equal Autres par Autres par Autres titro Prêts et autres	Sur sol propre Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions as techniques, matériel et adustriels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Materiel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL III ons évaluées par uivalence ticipations es immobilisés es immobilisés	10	•	LV LX MA MD MG MJ MN MP MS MV ND NG OU ØX 2B	16 733	LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7 ØY 2C 2F NK	70 725 19 169 193 039 18 617 301 550 13 862 13 862	IX LZ MC MF MI ML MO MR MV NS NF NI ØW ØZ 2D	100 000 70 725 19 169 193 039 18 617 301 550			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Genéral des Impôts)

Exercice N, clos le:

13	1	1	2	2	O	2	1
 1 –		_	_	4	0	_	

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL FORET PAYSAGE SERVICE

Néant X *

CA	DRE A	Détermination du m (col. 1 - col		Utilisation de la m	narge supplémentaire d	'amortissement	Montant de la	
		Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Au cours d	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice	
		des immobilisations	des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
1		1	_ 2	3	4	5	6	
1	Concessions, brevets et droits similaires				-			
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend:
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumule à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le denominateur celui de la provision.



^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.

rais d'établis	ATIONS AMOR																
onds comme		TISSABLES	М	ontant des ai au début de			A		entations : dotations de l'exercice		afférents	ons : amortis aux élément ctif et reprise	sortis			es amortis l'exercice	
	sement et de dév	eloppement	CY		-		EL				ЕМ			EN			
utres immol	rcial		RE	-			RF				RI			RJ			
	oilisations incorp	orelles	PE				PF				PG			PH			
		TOTAL I	RK				RM				RN		·····	RO			
errains			Pl				PJ				PK			PL.			
Į	Sur sol propre		PM				PN				РО			PQ			
onstructions	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT			PU			
	Inst. générales, ag aménagements de		PV.				PW				PX			PY			
nstallations to	echniques, matér		PZ		49	048	QA		6 5	48	QB		**	QC		5	5 59
utillage indu	Inst. generales, ag		QD		13	506	OE		9	16	QF			QG		1	4 42
utres	aménagements div		\exists				┪╴┝		14 9			1	6 248	1			.0 89
nmobilisations	Matériel de transp		QH		112		QI		<u> </u>		Ğ1	T	U 240	QK			
orporelles	informatique, mol	oilier	QL		9	894	QM		2 2	54	QN			QO			.2 14
	Emballages recup- et divers	erables	QP				QR				QS			QT			
		TOTAL II	Qυ		184	640	QV		24 6	67	QW	1	6 248	QX		19	3 05
	TOTAL GÉ	NÉRAL (I+II)	ØΝ		184	640	ØР		24 6	67	φQ	1	6 248	ØR		19	3 05
ADRE B	VENTILAT	ION DES MOU	VEMEN	ITS AFFE	CTANT	LA PRO	VISIO	N P	OUR AMORTISS	EME	NTS DÉRO	GATOIRE	s				
mobilisation		DC	TATIO	NS							REPRISES	s				Mouveme	
mortissables	Colonne		Colonne	e 2		olonne 3 ement fisc	1	D:r	Colonne 4 férentiel de durée		Colonne		Colon			Mouveme amortisse Ia fin de l	ements
	Différentiel de et autre	es Ni	ode dégr	essii	exce	ptionnel			et autres	┿	Mode dégre	ssit	exception		_	-	
is d'établissement		NI			N2	_		N3		N4		N			N R	`	
nds commercial tres immob, incor-	RP	RQ			RR			RS P7		RT P8		R		-			
relles TOTAL	N7 RW	N8 RX			RY			RZ		SB					-		
rains	Q2	Q3	•		Q4			Q5		Q6		Q			$\neg \mid_{Q}$	8	
Sur sol propre	09	RI			22			R3		R4		R			R	6	
sai sai jacqat		R8			R9			sı -		S2		$\overline{}_{s}$,		-s	. 🗀	
Sur sol propre Sur sol d'autru Inst gales agene		 						ŀ									
et am des const		S6			57			S8		S9		Т	-		\dashv^{T}		
t. techniques t. et outillage	Т3	T4		1	rs			Т6		T7		T	8		T	9	
hist galestagene am divers Materiel de	וטו	U2		1	U 3			U4		U5		U	6		U	7	
	U8	U9		,	VI			V2		V3		V	4		V	5	
transport Mat bureau et inform mobilie	, V6	V7	•		V8			V9		wi		v	/2		v	/3	
Emballages	W4	W5			W6			W7		w ₈		v	/9		x		
	 	—— -			X4			X5		X6		x	7		=	8	
TOTAL I	++	X3				<u> </u>	-	A3		1.50			<u> </u>				
es de participation TOTAL 1	NI.						98	NM							N	О	
Total général	NP	NO		1	NR			NS		NT		N	u		N	V	
[+11+111] tal général non ve	ntild			Total g	énéral non		1	!	<u>-</u>		I .	l général non ve	ntile NZ				
P + NQ + NR)	NW			(NS +	NT + NU)					()	NW - NY)					
AFFECTA	MENTS DE L'I	GES RÉPARTI	ES		ant net au le l'exerci				Augmentations			ons de l'exerc mortissemen				ant net à l e l'exercic	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

Dési	Désignation de l'entreprise : SARL FORET PAYSAGE SERVICE Neant *												
	Nature des p	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Mont à la fin de l'e	xercice		
8	Provisions pour r gisements minier	s et pétroliers *	3T		TA		тв		тс		-		
ıenté	Provisions pour i (art. 237 bis A-11		3U		TD		TE		TF				
réglen	Provisions pour h	nausse des prix (1)*	3V		TG		тн		TI				
Provisions réglementées	Amortissements		3X		тм		TN		то				
Provi	Dont majorations de 30 %	exceptionnelles	D3		D4		D5		D6				
	Provisions pour p (art. 39 quinquies	orêts d'installation s H du CGI)	lu		ιĸ		IL		IM				
		s réglementées (1)	3Y		TP		τQ		TR				
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU				
	Provisions pour l	_	4A		4B		4C		4D				
	Provisions pour g	garanties données	4E		4F		4G		4H				
	Provisions pour p	pertes sur marchés	4J		4K		4L		4M				
ırges		mendes et pénalités	4N		4P		4R		4 S			·	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour p	ertes de change	4 Τ		4U		4V		4W				
sanes	Provisions pour p	pensions et obliga-	4X		4Y		4Z		5A				
our ri	Provisions pour i	mpôts (1)	5B	-	5C		5D		5E				
ons p	Provisions pour r	enouvellement des	5F		5H		5J		5K				
rovisi	Provisions pour g	gros entretien	ЕО		EP		EQ		ER				
"		charges sociales et	5R		58		5T		5U				
	Autres provisions charges (1)		5V		5W		5X		5Y				
	charges (1)	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX				
	ı	- incorporelles	6A		6B	 -	6C		6D				
		- corporelles	6E		6F		6G		6H				
ıtion	sur	- titres mis en equivalence	02		Ø 3		04		Ø5		·		
précia	immobilisations	- titres de participation	9U		9V	-	9W		9X				
ur dé		- autres immobilisa- tions financieres(1)*	Ø6		Ø7		08		Ø 9				
od suc	Sur stocks et en o	·	6N		6P		6R		6S				
Provisions pour dépréciation	Sur comptes clie	<u> </u>	6T	48 471	6U		- 6V		6W		48	471	
<u> </u>	Autres provision	s pour	6X	.,,	6Y		6Z		7A				
	dépréciation (1)	TOTAL III	7B	48 471	TY		TZ		UA		48	471	
一	TOTAL GÉNÉ	RAL (I + II + III)	7C	48 471	UB		uc		UD			471	
		,,,,	نـــا	l'exploitation	UE		UF			1			
		Dont dotations		inancières	ug		UH		1				
		et reprises		exceptionnelles	UJ		UK						
Titre	es mis en équivaler	ice : montant de la dér		ion à la clôture de l'exercice ca	<u> </u>	E selon les règles prévues à l'arti		1-1-5e du C.G.I.	10		-		
				institution de la provision ou se					<u> </u>	<u> </u>			
NO l'art	FA: Les charges à icle 38 II de l'anner	paver ne doivent pas (se III au C.G.I.	ètre m	entionnées sur ce tableau mais	être v	entilées sur l'état détaillé des c	harge	s à payer dont la production est	prévi	ue par			



^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n'2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE * **DGFiP N° 2057 2022**

Page 11

		Lormulanc A du Code	obligatoire (ar General des In	nicle 53 npols)	וע	ES DETTES	A	LA CI	OTU	KE.	DELI	LAI	יאנ	ICE "					Page 11
	Dé.	signatic	on de l'ei	ntreprise: SARL FORET	PAY	SAGE SERV	JIC											Néant	*
	CA	DR0 A	4	ÉTAT DO S CRÉANO	C O S			N	lontant bro	ut				A I an au plus			A plus	d'un an	
	IF ISÉ	Créan	ces ratta	chées à des participations			UL					UM				UN			
	DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêts ((1)(2)				UP					t'R				us			
	IM	Autre	s immob	oilisations financières			UT		1	.3	862	UV		13 862		UW		-	
- 1		Client	s douter	ıx ou litigieux	***		VA								Ī				,,,
		Autre	s créance	es clients			UX		95	50	391			950 391					
			representa u remis en	tive de fitres Provision pour depreciation anterioriement constituée •	ю	<u> </u>	ZI			-									
				omptes rattachés			UΥ												
	ULAN			le et autres organismes sociaux			uz												
	CIRC			Impôts sur les bénéfices			VN	ı			· -				Ì				
Ţ	DE L'ACTIF CIRCULANT	Etat e	t autres	Taxe sur la valeur ajoutée			VB			7	081			7 081					
2	DE L'	collec	tivitės	Autres impôts, taxes et verseme	nts ass	similės	$_{ m VN}$										<i></i>		
IA		public	ques	Divers			VP								1	_			
EC		Grour	ne et assi	pciés (2)			vc	-						····					
ED		Débite	eurs dive	ers (dont créances relatives à des op	ératio	ons	VR			14	201			44 201					
RL			nsion de	titres) atées d'avance			vs		•	_									
PA		Charg	es const	alees davance	,	TOTAUX	VT		1 01	5	536	vu	Т	1 015 536	\dashv	vv			
ER				- Prêts accordés en cours			VD										·		
ZR1	RENVOIS	(1)	Mont des	- Remboursements obtenus			VE		-										
CONSERVER PAR LE DECLARANT	REN	(2)	Delte at a	ivances consentis aux associés (persol	-		VF	 											
co		ADR0 E		ÉTAT DOS DO TTOS		Montant br		Т.	<u> </u>	A 1 a	n au plus	<u> </u>		A plus d'I an et 5 ans au p	us		A plu	s de 5 ans	
EA		-		res convertibles (1)	7Y	1			_		2			3		1		4	
4IRE	<u> </u>			es convertibles (1)	7Z											_			
PLA		-	t dettes	à Lan maximum à l'origine	VG						 .					\dashv			
	éta	aupres ablisser	nents	à plus de 1 an à l'origine	VH	3.3	28	444			72	3.4	15	256	09	9			
EXEM		le crédi		tinancières divers (1) (2)	8A	32										1	<u></u>		
					8B	21		871			218	8.	7 1			1			
	-			nptes rattachés es rattachés	8C			032	-		38		-			+			
					8D			988	-		46					\dashv			
				nutres organismes sociaux	┢╌			348				34							
	Etat		-	mpôts sur les bénéfices	8E VW	4.0		316			403								
	autro		-	Taxe sur la valeur ajoutée	VX.		,,	310								-			
		ectivité	⊢	Obligations cautionnées	1		5	643			5	64	1 3			\dashv			
	-	liques		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ														
				isations et comptes rattachés	8.J			221				· ·	21			-			
			issociés es (dont	dettes relatives à des	VI) <i>1</i>	232			24					\dashv			
	opér	rations	de pensi	on de titres) e de titres empruntés	8K	<u> </u>	<u>4</u>						۷ ۷			\dashv			~
	ou r	emis er	garanti	e *	7.2														
	Proc	luits co	nstatės c	d'avance	81.	1 0	C 72	005	,,,,,,		810	0.4	3.7	256	ΛO				
	<u> </u>	Ţ		TOTAUX	VY	1 00			VZ M	ontan				ts et dettes contrac-	Vi	┰			
	RENVOIS	(1)	·	ts souscrits en cours d'exercice	VJ			333	(2) tés	aupr	res des ass	ociés	pers	onnes physiques			a la maria a	2022	
a de	3	1 L	Emprunt	ts remboursés en cours d'exercice	VK	1 '	42	889	* Des	expli	cations co	oncei	nant	cette rubrique sont don	nees	uans	, ia notice n	2032	

• Desempt	lications concernant cette rul	brique sont données	dans la 1	юнее н° 2032												г -	Exercice N, clos le ':
Désign	ation de l'entrepri	se: SZ	ARL	FORET	PA	YSAGE	SERV	/IC	CE				1	Néant	*	\vdash	3 1 1 2 2 0 2 1
I. RÉ	INTEGRATIO)NS							ВІ	ÉNÉF	ICE COMP	TABLE	DE L'I	EXERCI	CE	WA	28 916
	Rémunération d	u travail de l	l'explo	oitant (entre	prises	(IR) ou des	associé	s de	sociétés							wB	
	Avantages personnels amortissements a por				wD			A		excéder	taires (art, 39-4	du (CGI) et	WE			XE	4 818
	Autres charges et dep du C.G.I)				WF			T	axe sur les veh entreprise a l'IS	icules de			wG	4	818		
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Fraction des loyers à	reintegrer dans l	e cadre		RA			1	Part des loy	ers disp			RB		1)		
admi résult	d'un crédit bail immo Provisions et charges	a payer non		on .				C	réintégratio harges a payer	liées à d	es états et territo	oires	_				1 070
np uc	deductibles (cf. tables		e III)		WI	1	070	1	<u> </u>		ictibles (cf. 206		XX	 		xw	1 070
harge ductiv	Amendes et pén	-			WJ	Τ	070	C	harges financ	ières (a	1 39-1-3" et 2"	12 bis)	XZ	1			
0.5	Réintégrations p	orévues à l'ar	rticle	155 du CGI	*											XY	
	Impôt sur les so		age 9	de la notice	2032)		12.	esuliats beneficial	III S A INCA						17	6 584
Quote-pa	T Carlot will Croat and	i41:	WL					a	l'article 209 B du	CGI	L7					K7	
	Moins- nett	es	{-	- imposées	au tau	ux de 15 % o	ou de 1	9 %	(12.8 % pc	our les	entreprises :	à l'IR)				18	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	long t			- imposées	au tau	ux de 0 %		_								ZN	
nes d'i particu seitions	Fractio	n imposable	des n	lus-values r	éalisé	es au	Į	[-	Plus-value	s nette	s à court ter	me				WN	
Régimes part impositi		cours d'exer						<u> </u>	Plus-value	s soun	ises au régi	me des fi	usions			wo	
	Ecarts de valeur	rs liquidative	es sur	OPC * (ent	epris	es à l'IS)										XR	
Réinté	grations diverses	à	1	ntérêts excéden art. 39-1-3e et 2	aires 12 du C	c.G.L.) St	.;			Zones o	l'entreprises * e exonèree)		sw			ا	
	er sur feuillet sépa		* 7				K (1) (3)			Quote-	oart de 12 % des	;	М8			wQ	
Réinté	gration des charge	es affectées a	aux ac	tivitės ėligi	bles a	u régime de	taxatio	n aı	tonnage	1						Yı.	
Résulta	at fiscal afférent à	l'activité rel	levant	du régime	option	nnel de taxat	ion au 1	tonr	nage							Y3	
					<u> </u>									тот	AL I	wr	41 388
II DI	ÉDUCTIONS	·								PEI	RTE COMF	TABLE	DE L'I	EXERCI	CE	ws	
	part dans les perte		runes	rociété de n	reon	nes ou un G	11:4									wT	
-	et charges à payer	<u>.</u>						ıntal	bles de l'ev	erc (c	f tableau 20	58-B ca	dre III)			WU	
1100.0	t charges a payer					12.8 % pour						30 17, 00				wv	
	,	i — —				8% pour les		·			***************************************					WH	
	Plus-values nettes	l —				876 pour les	- exercic	.cs (diverts avai	in ie o	1 01 2007)					WP	
. Si 00	a long terme	<u> </u>		ux taux de													·
ositio i posit		l —				ies nettes à l	ong teri	me a	interieures							XB	
Régimes d'imposition particuliers et imposition différées		- r·		ur les défici		erieurs										ł	
Elies Glies	Autres plus-val					-				, 4		·				16	,
Ré parti	Fraction des plu Régime des soc					/Quote-part					nnosable				Т х	lwz	'
	Produit net des	actions et pa	rts d'	intérêts :		à déduire d	les proc	duits	nets de pa	rticipa	tions	2.4	`			XA	
	Produits de part	ticipations in	néligit	oles au régir	ie des	s sociétés m	ères déc	luct	ibles à hau	teur de	99 % (art. 2	223 B du	CGI)			ZX	
	Deduction auto	risée au titre	des i	nvestisseme	nts ré	alisés dans l	es colle	ectiv	itės d'Outr	e-mer*	·					ZY	
	Majoration d'an		t *													XD	
Mesures incitation	Entreprises nou (reprise d'entrep en difficultés 44	velles orises Lsepties)	К9		4-	ntreprises nouve 4 sexies		L2			Jeunes entrepr innovantes (art. 44 sexies	A)	L5			XF	
Mesures d'incitation ent sur	t exor				in 🎎	ociétés d'investis nmobiliers cotée art. 208C)	ssements es	К3			Zone de restri de la défense (art.44 terdecie		PA				565 161
l die	en difficultés 43 you Zone franche ur (art. 44 octies A Bassin urbain a	baine - TE	Ø٧		B. re	assin d'emploi a dynamiser irt 44 duodecies		1F			Z. franche d'ac (art. 44 quatere	tivite NG decies)	XC			1	
Page	Bassin urbain a (art 44 sexdecie		PP		7.0	one de développ rioritaire irt. 44 Septdecie	ement	ΡВ			Z. de revitalisa (art. 44 quinde	ation rurale ecies)	PC			1	
	Ecarts de valeu	rs liquidative	es sur	OPC * (ent							1					xs	
	ions diverses à détai illet séparé (EXT 2)	ller	-	Dont deduct (art.39 decie	ion exce	eptionnelle	X9			T	Créance dégage report en arrière		ZI)	XG	
	tion des produits	affectées au	x activ			régime de la	taxatio	n aı	ı tonnage							Y2	
III. R	ÉSULTAT F	SCAL													AL II	хн	
Rés	sultat fiscal avant	imputation d	les dé	ficits report	ables	•	-	t	pénéfice	(I m	oins II)	XI STER	VALUE OF THE STATE	41	388		
 							!	(léficit	(11)	noins I)					ХJ	TO THE COLUMN TH
Défici	t de l'exercice rep	orté en arriè	re (en	treprises à l	IS)*							ZL	actives and in	v^ × 0 8 31 20 20 2	CONQUEST		
Défici	ts antérieurs impu	ıtės sur les re	sulta	ts de l'exerc	ice (ei	ntreprises à	l'1S)*									ΧL	
RÉSU	LTAT FISCAL	BÉNÉFIC	CE (lis	gne XN) ou	DÉF	ICIT repor	table e	กลง	vant (ligne	XO)		XN		41	388	xo	

DGFiP N° 2058-B 2022

O-D 2022 Page 13

Tormulaire obligatoire tartiele 53 A do Code Oene, il des Impôts)

(10)	DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
	ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SARL FORET PAYSAGE SERVICE Néant										
I. SUIVI DES DÉFICITS										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4							
Deficits transfèrés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4I	lbis							
Nombre d'opérations sur l'exercice		K40	lter							
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5							
Deficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6							
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ							
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK							
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHAR	GES SOCIALES ET FIS	CALES CORRESPO	NDAN1	res						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salaries pour les ent sous le règime de l'article 39-1. Le bis Al. Ter du CGI, dotations de l'exercice	reprises placées		ZT	28 739						
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉ	DUCTIBLES POUR L'A	SSIETTE DE L'IMP	ÔΤ							
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Repris	es sur l'exercice						
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes no pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis Al. 2 du CGI	n déductibles * ZV		zw							
Provisions pour risques et charges *										
	8X		8Y							
	8Z		9A							
	9B		9C							
Provisions pour dépréciation *			, , ,							
	9D		9E							
	9F		9G	· •						
	9Н		9J							
Charges à payer										
	9K		9L							
	9M		9N							
	9P		9R							
	98		9T							
ŤOTAUX (YN = ZV à 9S)	et (YO = ZW à 9T)		YO	Ψ						
à reporter au tat	oleau 2058-A :	ligne WI		ligne WU						
			_	1						
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHO	DDE PAR COMPOSANTS	(art. 237 septies	du CGI)	Iontant net à la						
Montant de la réintégration ou de la déduction	ntant au début de l'exercice	Imputations		in de l'exercice						

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Page 14

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

sign	ation de l'entreprise SARL FORET PAYSAG	E SI	ERVICE	<u> </u>												N	éant	*
-	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice	20	1.4.2	707		A ffec	tations	ſ	- R	éserves	legale	es.		ZB			3 9	85
	antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØС	143	787	Ş		éserves	{	- A	utres r	éserves	;		ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	25	024	AFFECTATIONS	Divid	lendes	L					T.	ZE				
	la declaration est établie				ECT/	Autre	s répartit	ions						ZF				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			AFF		rt à nouv						-	zg		16	4 8	326
	TOTALI	ØF	168	811		· ·	e total I doit		airement		au total		F	ZH				311
ENIC	SEIGNEMENTS DIVERS	ψ.			<u> </u>	<u> </u>				Exerci	-		<u>' </u>	T	Exer	cice N-		
	- Engagements de / précisez le prix de re	vient de	es biens pris	5 J7		51 5	92)	YQ	-	· ·	48	0.8	8 9	+	23.101			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail immobilier						72 /	YR		-				+				
5		YS																
ì	Enters portes a reacompte of their contents										405	4 .	0 1	+		6	17	193
3	- Sous-traitance	ers des	hiens pris					YT XQ						1				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée - 6 mois)										165						/4	772
RNES	- Personnel extérieur à l'entreprise												20	-			1.0	
EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétro	cessio	ns) 					SS			26	8	48	-			18	738
ָר נ	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV						-				
	- Autres comptes (dont cotisations versées au syndicales et professionnel			ES)	ST			363			-				896
<u> </u>	Total du poste correspondant à	la ligr	ne FW du	tableau n°	2052			ZJ			962	6	19	_		1 3	30	599
SEI	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			3	6	69	ļ			3	026
TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		zs)	9Z			18	4	18	<u> </u>			18	255
<u> </u>	Total du compte correspondant a	à la lig	ne FX du	tableau n'	2052			YX		= .	22	0	87			:	21	281
¥ *	- Montant de la T.V.A. collectée (dont laxe interieure sur les produits p	étrolier	s					YY			402	7	01			5	94	143
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours services ne constituant pas des immobilisations	de l'ex	tercice au					ΥZ			205	8:	29			2	60	533
	 Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annue DADS de 2021)* 							ØВ			249	1	65					
	 Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt le régime simplifié d'imposition * 				pour			øs										
3	 Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison de à la disposition de la société * 	es som	mes mises	1				zĸ					%					%
DIVERS	- Numero de centre de gestion agréé *	,	(P								iste au III au C				oui co non 0	cher 1	ZI	₹ 0
-	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt p bis du CGI pour l'entreprise donatrice	révue	au 4 de l'a	rticle 238			• •	RG										
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amo l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 oct			tionnel cl	nez			RH										
	Société : résultat comme si elle	.55 du		s-values à 15	, a o	JK		لــــــــــا			Plus-va	lues a	() ⁰ o	JL			na Paja Reid	erterra Obil.
	n'avait jamais été membre du groupe.		Plu	s-values a 19) 0 0	JM	-				Imputa	ation:	s	10				
GROUPE*	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plu	s-values a 15		JN					Plus-va	lues a	000	JC				
GROUPE*			:	s-values a 14		JP					Imputa	ation	s	JF	\dagger	-		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société	. 325%	33.38			L						_	, ,		+		_	1 1

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

UDY-A	2022
	Page 15

	DÉTERMINATION DE LA VA	Valeur d'origine *		sászaluás *	Amort	ssements prations	·s .	Autres	v	aleur résiduell	
ture	e et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette r	i i	en fr	ssements pratique anchise d'impôt	amort	issements *		aleur residuei	
	RACHAT LEASING LA	733				24	8				
	2 4330252 JCB: PELL	16 000			16 000		0				
	3										
, suo	4										
- Immobilisations	5				_			<u>-</u>			
le e	6										
÷	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12		-								
	B - PLUS-VALUES,	MOINS-VALUES		<u></u>	0	ualification fisca	le des plus et m	oins-values	réalisées *		
	Prix de vente	Montant global de la	nlus-value	Court terr	$-\dot{1}$		Long term			Plus-val	
		ou de la moins				19 %		15 % ou 12.8 % 0 %		19 % (1)	
	20 000		9 515	19	515						
	2 8 000		3 000	 	000						
	3										
								-			
	4								. <u> </u>		
I - Immobilisations	5								-		
Hobii	6										
-	7			 				-	-		
	8										
	9			-							
	10			1					 -	_	
				<u> </u>							
	Fraction résiduelle de la provision spec	iale de réévaluation afférente	<u>.</u>				<u> </u>				
	aux éléments cédés 14 Amortissements irrégulièrement différe			+			Anna an				
	Amortissements afférents aux éléments			+	\dashv						
	Amortissements non pratiqués en comp	ptabilité et correspondant à la	déduction	+	=						
ŕments	16 fiscale pour investissement, définie par ment utilisée Provisions pour dépréciation des titres								<u> </u>		
II - Autres éléments	17 values à long terme devenues sans objet Dotations de l'exercice aux comptes de	et au cours de l'exercice		-		·····					
II - Au	Dotations de l'exercice aux comptes de relevant du régime des plus ou moins-	alues à long tenne	ues unes					_			
_	19 Divers (détail à donner sur une note an										
	des francs 1 a 19 de la c	tte a court terme (total al: :olonne ①		27	515						
	CADREB plus ou moins-value ne	tte a long terme (total ale)	distante.								

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

1.11	1.4	4037-D	2022
			Page 16

Page	16

	A ELÉMENTS AS: (à l'exclusion des plus-values de fu	SUJETTIS A sion dont l'in	IU REGIME FISCAL DE iposition est prise en char	S PLUS-VALUES A COU ge par les sociétés absorban	URT TERME ites) (cf. cadre B)		
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant a	
	Imposition répartie		réalisees*	reintegre	de l'exercice	reintegrer	
lus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
au cours de	sur 10 ans						
l'exercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CG	I)		e Despuis de la companya de la compa			
		TAL 1					
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisees à l'origine	Montant ante- rieurement reintégre	Montant rapporte au resultat de l'exercice	Montant restant a reintegrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
		N-1					
		N-2					
lus-values réalisées	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3					
au cours des	differente (art. 39 quaterdecies	N-4					
xercices antérieurs		N-5		1			
	Iter et I quater du CGI)	N-6					
	(à préciser) au titre de :	N-7					
		N-8					
		14-0					
		N-9					
Cette rul	B PLUS-VALUES RÉINTÉO	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN	S LES RÉSULTATS DE	S SOCIÉTÉS BÉNÉFICIA	AIRES DES APPORTS ations de fusion ou d'apport		
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	AIRES DES APPORTS ations de fusion ou d'apport lus-values d'apport a une societé professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au resultat de l'exercice	d'une activité	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	aux biens non amortissal	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes me	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	
Plus-values de (personnes mo	B PLUS-VALUES RÉINTÉC prique ne comprend pas les plus-value fusion, d'apport partiel ou de scission prales soumises à l'impôt sur les sociétés seu ne des plus-values et date	N-9 OTAL 2 GRÉES DAN ues afférentes	Montant net des	oles ou taxées lors des opéra	ations de fusion ou d'apport Plus-values d'apport à une société professionnelle exercée à titre indi Montant rapporte au	d'une activité viduel (toutes sociétes) Montant restant	

Cegad Quadra

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

	_
/-	4
\ I	4
\-	-

Désignation de l'entre	prise	SARL FORET	PAYSAGE SER	VICE			Néant 2			
		Ra	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%							
Entreprises soumises Entreprises soumises		. Cla	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 La sexies-0 bis du CGI)							
		Ga	ins nets retirés de la cessior	de certains titres dont le pris		.8 MC				
		(ar	t. 219 La sexies-0 du CGI)	<u> </u>						
1 - SUI\	/I DES	MOINS-VALUES	DES ENTREPRIS	SES SOUMISES À	L'IMPÔT SUR LE	REVENU				
Origine		Moins à l	-values 2.8 %			Solde des moins-values à 12.8 %				
(I)			2)	1	3	4				
loins-values nettes	N									
	N-1									
	N-2									
ins-values nettes à	N-3									
long terme subies au	N-4									
cours des dix exercices	N-5									
anterieurs	F									
(montants restant à	N-6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
deduire à la clôture du	N-7									
dernier exercice)	N-8			-						
	N-9									
	N-10						<u> </u>			
II - SUIVI D	ES MC	DINS-VALUES À	LONG TERME DI	ES ENTREPRISES	SOUMISES À L'IN	MPÔT SUR LES S	OCIÉTÉS *			
			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des			
Origine		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %	sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-			
		_	_			0				

Origine		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	sur le résultat de l'exercice	moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
_ ①		0	3	4	<u> </u>	6
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme	N-3					
subies au cours des	N-4					
dix exercices anteriours	N-5					
(montants restant a	N-6					
déduire à la clôture du	N-7					
dernier exercice)	N-8					
exercice	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Page 18

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

			ilues à lo	ng terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxée	s à 19 %	taxées à 25	
Montant de la réserve spéciale la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées lu cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)	3							
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
rélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS	POL	R FLUCTUATIO	N DES COURS *	(5e, 6e, 7e alinéas d	de l'art	. 39-1-5e	du CGI)	
montant de la réserve réserve figurant au b à l'ouverture de l'exercice sociétés absorbées au						montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
l'année ①			nant lieu nent d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			⑤	
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la not	ice n°	2032.						
is explications concernant cette ruorique sont données dans la not								
in the second se								
zes expireations concernant cette (nontifice sont conneces dates in its).								
As expleations concernant ecte (to) tipe son connects data in the								



DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FORET PAYSAGE S	ERVICE						Néant	
Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le	31/12	2/2021		Dur	ée en nombre de 1	nois	_ 1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :						YP		1.
dont apprentis						YF		
dont handicapés						YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL.		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
1- Chiffre d'affaires de référence CVAE			···					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	1 809	12
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						ОК		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si ratti	ichées à une	activité normale et co	ourante			OL	27	7 51
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			ų	•		ОТ		
	·	-			TOTAL 1	ox	1 836	5 64
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérati	ons faites en	commun)				ОН		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant conc						OE		
Subventions d'exploitation reçues						OF		
Variation positive des stocks		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				OD	15	5 31
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploi	tation				-	XT		
remees surfice animities to support the support					TOTAL 2	ОМ	15	5 32
The control of the co						1		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						ON	315	5 71
Achats					<u> </u>	00	31.	
Variation negative des stocks						OR	750	5 05
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		<u> </u>				+		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention	corporelles n de location	nises à disposition dar de plus de 6 mois	ns le cadre d'une	! 		OS		8 28
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ OW		2 32
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérati		commun)				+		2 32
Charges deductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilis				1.		OU O9		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une conventic	des immobilisa in de location o	itions corporelles mises a de plus de 6 mois	a disposition dans	ie				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si ra			courante			OY		
	- -	****			TOTAL 3	OJ	1 08	1 38
	_							
IV- Valeur ajoutée produite				all+te	otal 2 - total 3)	OG	77	0 58
IV- Valeur ajoutée produite Calcul de la valeur ajoutée	<u>_</u>		(tota					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			(tota					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re	-CVAE pour	r les multi-établissem ntant égal à 0 au cadr	ents et sur les fo	rmulai	res	SA	77	0 58
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo	porter un mo no-établisse	ntant égal à 0 au cadr ————————————————————————————————————	ents et sur les fo e C des formula	rmulai ire n°s		SA	77	0 58
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CV	no-établisse	ntant égal à 0 au cadr ment au sens de la C	ents et sur les fo e C des formula VAE	rmulai ire n°s	compléter ce cadre.		771	0 58
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo	no-établisse n'entrant pa AE, veuillez	ntant égal à 0 au cadr ment au sens de la C	ents et sur les fo e C des formula VAE	rmulai ire n°s	compléter ce cadre.		77	0 58
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE dépôt du formulaire n° 1330 CVAE Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas	no-établisse n'entrant pa AE, veuillez	ntant égal à 0 au cadr ment au sens de la C	ents et sur les fo e C des formula VAE	ormulai ire n°s ent pas se SA,	compléter ce cadre. vous serez alors disp		771	0 58
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE dépôt du formulaire n° 1330 CVAE Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	porter un mo no-établisse n'entrant pa AE, veuillez	ntant égal à 0 au cadr ment au sens de la C s dans le champ de la compléter le cadre ci-	ents et sur les fo e C des formula VAE CVAE ne doive dessous et la ca	ormulai ire n°s ent pas se SA,	compléter ce cadre. vous serez alors disp	ensé du	77	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CV dépôt du formulaire n° 1330 CVAE Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	porter un mo no-établisse n'entrant pa AE, veuillez	ntant égal à 0 au cadr ment au sens de la C s dans le champ de la compléter le cadre ci-	ents et sur les fo e C des formula VAE CVAE ne doive dessous et la ca	ormulai ire n°s ent pas se SA, v	compléter ce cadre. vous serez alors disp : la CVAE *	ensé du	77	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises Valeur ajoutée assujettie a la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de re 1329-AC et 1329-DEF). Cadre réservé au mo Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE dépôt du formulaire n° 1330 CVAE Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	porter un mo no-établisse n'entrant pa AE, veuillez	ntant égal à 0 au cadr ment au sens de la C s dans le champ de la compléter le cadre ci-	ents et sur les fo e C des formula VAE CVAE ne doive dessous et la ca	ormulai ire n°s ent pas se SA,	compléter ce cadre. vous serez alors disp	ensé du	77	

FORET PAYSAGE SERVICE(F.P.S)

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : 168, CHEMIN DE LA TUILIERE 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE 812 460 343 RCS GRASSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 28 916,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

28 916,00 euros

Auquel s'ajoute:

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice distribuable de 164 826,00 euros

193 742,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 193 742,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme La Gérance

FORET PAYSAGE SERVICE(F.P.S) Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social: 168, CHEMIN DE LA TUILIERE 06810 AURIREAU SUR SIAGNE

Siege social: 168, CHEMIN DE LA TUILI 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE 812 460 343 RCS grasse

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2021

Le soussigné MOHAMED SIDAOUI, associé unique et gérant de la société FORET PAYSAGE SERVICE(F.P.S), a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 809 126,00 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 14 310,00 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 314 697,00 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 962 619,00 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 22 087,00 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 353 702,00 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 108 964,00 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 13,00.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 24 667,00 euros.

M

Le montant des autres charges s'élève à 2 327,00 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 789 064,00 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 34 372,00 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 19 681,00 euros, il s'établit à 14 691,00 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 6 584,00 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde ainsi par un bénéfice de 28 916,00 euros.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 370 822,00 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2022 sont les suivants :

Nous allons maintenir nos efforts pour développer notre Chiffre d'Affaires.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 28 916,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice

28 916,00 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice distribuable de 164 826,00 euros

193 742,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 193 742,00 euros.

 $\mathcal{A}()$

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 303 742,00 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associé unique, en annexe au procès-verbal.

Fait à AURIBEAU SUR SIAGNE Le 15 JUIN 2022

MOHAMED SIDAOUI Associé Unique et Gérant

FORET PAYSAGE SERVICE(F.P.S) Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : 168, CHEMIN DE LA TUILIERE 06810 AURIREAU SUR SIAGNE

06810 AURIBEAU SUR SIAGNE 812 460 343 RCS GRASSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le 30 juin, A 10h30,

Monsieur MOHAMED SIDAOUI,

demeurant 168, Chemin de la Tuilière 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE,

Propriétaire de la totalité des 10 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société FORET PAYSAGE SERVICE(F.P.S),

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, **Monsieur MOHAMED SIDAOUI**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 28 916,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

28 916,00 euros

Auquel s'ajoute:

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice distribuable de 164 826,00 euros

193 742,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 193 742,00 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

MOHAMED SIDAOUI